



Probleme avec les accord de la secu

Par **flo**, le **16/12/2010** à **21:55**

Bonjour,
ma femme il y a 2 ans gagnait 2000 € net /mois, et las cancer, donc arret de travail la secu l'indemnisait 1100€ /mois ,aujourd'hui ma femme a moitié guérie,la securité sociale stop les indemnités et lui donne une pension de 468€ brut /mois je ne sais pas comment ce calcul a ete fais ? car la secu ne donne pas d'explication a part de dire que c'est comme ça? et le probleme est qu'elle ne peut travailler qu'a mi temps mais sans depasser le montant de cette pension que je trouve déraisonnable, sinon elle lui seras coupé, ma question comment pourrais je faire pour que ma femme puisse avoir plus de revenues par a port a ça situation merci

Par **mimi493**, le **16/12/2010** à **22:49**

Vous parlez d'abord d'indemnités d'arrêt de travail, puis de pension. ça veut dire que vous avez reçu des courriers concernant, par exemple, une mise en invalidité
Déplacez-vous à la CPAM pour avoir des explications

Par **flo**, le **18/12/2010** à **16:23**

bonjour,tout d'abord merci de votre repose et aucun courrier a par celui des perstation qu'elle vas recevoir par format simuler, en ce qui conserne la CPAM leurs reponses,apres m'etre deplacez est je cite(que le calcul est fais comme ça) sans autres explications , moi ce que j'aimerais savoir est ce qu'il existe un moyen legal pour que ma femme puisse exercer et

depasser le montant de cette pension sans pénalités.

Par **mimi493**, le **19/12/2010** à **09:29**

Il y a forcément une explication dans les papiers reçus
Il s'agit d'IJ ou de pension (c'est obligatoirement indiqué) ?

Allez voir une assistante sociale qui vous expliquera.